



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 28 février 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-027 MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DGD FONCTIONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est un outil d'aménagement du territoire destiné aux collectivités territoriales à la tête des bibliothèques publiques ;

Considérant que la commune souhaite proposer une extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque, le recrutement d'un adjoint du patrimoine à temps non complet, 17,5/35^{ème}, échelle C1, est envisagé. La rémunération brute sera comprise entre l'indice majoré 366 et l'indice majoré 387, ce qui correspond à l'échelon 1 à l'échelon 11. Au traitement indiciaire sera ajouté le cas échéant le supplément familial, la participation mutuelle et la participation prévoyance santé.

La commune peut solliciter de la DRAC au titre de la DGD fonctionnement de la médiathèque, une subvention de 80% durant les 3 premières années, 50% la 4^{ème} année et 40% la 5^{ème} année.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

- **AUTORISSE** le maire ou son représentant à solliciter les services de la DRAC pour l'obtention d'une subvention au titre de la DGD au taux le plus élevé.

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI